

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2024

Délibération n°2024.01.01 B

Transports scolaires – Adhésion à l'association ANATEEP

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_1B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2024

**DELIBERATION
N°2024.01.01 B**

Rapporteur : Michel GERMANEAU

TRANSPORTS SCOLAIRES – ADHESION A L'ASSOCIATION ANATEEP

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Ambition : MOBILITE RAISONNEE
Enjeux : ACTIONS NON VENTILEES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Transports sûrs, accessibles, fiables, Intermodalité, Eco-mobilité, Promotion des modes doux

L'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) créée en 1964, reconnue comme association complémentaire de l'enseignement public, a pour objet de promouvoir la qualité et la sécurité des transports collectifs de jeunes.

Force de progrès et de proposition au service des jeunes, des collectivités organisatrices de transport, des enseignants, des parents, elle agit au niveau local, national et international.

Elle entreprend toutes études, actions et réalisations qui se rapportent au transport scolaire, péri ou post scolaire, associatif ou social. Elle informe et documente ses adhérents et toute personne, collectivités ou organismes, sur les questions relatives au transport collectif de jeunes.

L'ANATEEP représente les usagers des transports scolaires auprès des ministères du transport, de l'intérieur, de la sécurité routière dans le cadre de groupes de travail qui délibèrent sur les textes réglementaires et sur les mesures à prendre pour la sécurité du transport collectif.

L'association publie une revue trimestrielle intitulée "Transports scolaires" et propose à ses adhérents la couverture de leur responsabilité d'organisateur de transport (transport scolaire, transport péri et post scolaire, transport associatif et culturel, transport à la demande).

Chaque année, depuis 19 ans, l'ANATEEP organise une campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. Grâce à ses correspondants départementaux bénévoles et aux associations départementales ADATEEP, plus de 200 000 élèves des écoles, collèges et lycées bénéficient de séquences d'éducation à la sécurité dans les transports collectifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_1B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

Ainsi, l'opération *Transport attitude* de l'association permet aux jeunes d'acquérir ou de renforcer la connaissance des consignes favorables à « leur » sécurité (dans et autour du car ou du bus), de tester l'évacuation rapide d'un véhicule mais aussi de mieux comprendre les principes de civilité (respect des autres élèves) et de citoyenneté (respect des personnels et du matériel) ; une opération qui fait écho aux missions menées par le service transports scolaires de GrandAngoulême, garant de la sécurité de près de 800 élèves.

Cette adhésion permettra donc aux élus communautaires délégués et collaborateurs concernés par les thématiques de l'association de participer aux échanges, formations et partages d'expériences de cette association.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'ANATEEP à partir du 1^{er} janvier 2024 et le règlement de la cotisation qui s'élève, à titre indicatif, à 1 600 € pour l'année 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document à intervenir et relatif à cette adhésion.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_1B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024